

Motivation de vote Reliquat restauration

Aujourd'hui nous est proposée au vote une modification structurelle du principe de subventionnement des repas en restauration collective avec la suppression de la subvention simple au profit de la subvention majorée.

Si nous ne pouvons que nous réjouir de cette décision pleine de bon sens, puisque c'est un élément charnière de la politique restauration que nous défendons depuis de nombreuses années et que nous avons mis en œuvre aux CE SCE et OFS où nous sommes majoritaires et qui a permis à tous nos collègues de bénéficier d'1,20€ d'aide supplémentaire sur chacun de leur repas, nous sommes plus circonspect sur l'arrivée impromptue de cette proposition, tant décriée par le passé, en pleine période électorale ! Est-ce un effet d'aubaine ou une réelle volonté d'améliorer le quotidien de nos collègues ?

Comme tout bon gestionnaire que nous sommes, une modification de la politique de subventionnement doit s'accompagner d'une étude budgétaire spécifique et précise nous permettant de nous assurer, après la mise en place de l'attribution des Tickets Restaurant aux télétravailleurs en début d'année, que le budget consacré à la restauration permette de la financer de manière pérenne.

En l'absence de données financières et de projection budgétaire sur les 3 prochaines années nous nous voyons contraint de nous abstenir sur cette proposition. Toutefois, si le Bureau est en capacité de nous communiquer les éléments nous garantissant que le budget pourra être tenu, nous soutiendrons sans réserve cette proposition.

Pour la CFE-CGC